**PROCÈS-VERBAL**
**BUREAU SYNDICAL**
**EN SÉANCE DU VENDREDI 07 FÉVRIER 2025**

L'an **DEUX MILLE VINGT CINQ,** et le **VENDREDI 07 FÉVRIER 2025 à 09h40,** le Bureau Syndical du SIDÉLEC Réunion s'est réuni en première séance annuelle sur convocation faite par le Président de l'Établissement Public, Monsieur Maurice GIRONCEL **le 31 janvier 2025.** Clôture de la séance **à 10h00.**

La séance a été ouverte par le Président, Monsieur Maurice GIRONCEL.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** M. Maurice GIRONCEL, Président du SIDÉLEC Réunion / M. Stéphano DIJOUX, 1er Vice-Président et délégué Titulaire de la Commune de Saint-Pierre / M. Éric DELORME, 2ème Vice-Président et délégué titulaire de la commune de Saint-Denis / M. Yolain OLIVATE, 4ème Vice-Président et délégué titulaire de la commune de Saint-Paul / M. Patrice ELLAMA, 6ème Vice-Président et délégué titulaire de la commune de Saint-Benoît / M. Laurent RAMASSAMY, 7ème Vice-Président et délégué titulaire de la commune de Saint-André / M. Armand VIENNE, Membre du Bureau et délégué titulaire de la commune de la Possession / M. André DUPREY, Membre du Bureau et délégué titulaire de la commune de l'Entre-Deux / M. Pierrot CANTINA, Membre du Bureau et délégué titulaire de la commune des Avirons.

**ÉTAIENT REPRESENTÉS :** M. Harry MOREL, 3ème Vice-Président et délégué titulaire de la commune de Saint-Joseph par M. Maurice GIRONCEL, Président du SIDÉLEC Réunion.

**SONT ARRIVÉS EN COURS DE SÉANCE :**

**SONT PARTIS EN COURS DE SÉANCE :**

**ÉTAIENT EXCUSES ou ABSENTS :** M. Mathieu HOARAU, 5ème Vice-Président et délégué titulaire de la commune de l'Étang-Salé / M. Marcel DAMOUR, Membre du Bureau et délégué titulaire de la commune de Salazie / M. Josian ZETTOR, Membre du Bureau et délégué titulaire de la commune de Saint-Leu / M. Frédéric SEGART, Membre du Bureau suppléant et délégué de la commune de Cilaos.

Les membres présents ont pu délibérer en exécution des Articles L. 2121-17 et L.5211-10 du code général des collectivités Territoriales, et conformément à la délibération n° 20/02-01 du Comité Syndical en séance du vendredi 24 juillet 2020.

**SECRÉTARIAT DE SÉANCE :**

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection du Secrétaire de Séance pris dans le sein du Bureau Syndical. Monsieur Patrice ELLAMA, 6ème Vice-Président et délégué titulaire de la commune de Saint-Benoit, a été désigné par vote à main levée (à l'unanimité des votants) pour remplir ces fonctions.
Le Président de séance certifie que cette délibération est publiée sur le site internet officiel du SIDÉLEC Réunion et que le nombre de membres en exercice présents et représentés a été de 10 sur 14 (9 présents et 1 représenté).

**Le Procès-verbal de l'instance du mardi 10 décembre 2024** :

L'assemblée est invitée à valider le procès-verbal de la séance précédente du mardi 10 décembre 2024.

Monsieur le Président demande s'il y a des remarques.

Il n'y en a aucune, Monsieur le Président passe au vote :

**- Le procès-verbal du Bureau Syndical du 10 décembre 2024 est adopté à l'unanimité –**

**Le déroulé de séance** :

Monsieur le Président présente ensuite le déroulé de cette séance, et liste l'intervenant qui présentera l'unique rapport à l'ordre du jour.

Après ces quelques précisions, l'assemblée est prête à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- **PÔLE RESSOURCES :**

**Direction des ressources humaines**

**Rapport n°25/01-01-B : Gestion des effectifs – Modification du tableau des emplois.**

**DÉCISIONS :**

- **Rapport n°25/01-01-B : Gestion des effectifs – Modification du tableau des emplois.**

Monsieur le Président accorde la parole à Monsieur Patrice ELLAMA, 6ème Vice-Président et délégué titulaire de la commune de Saint-Benoit. Il présente le rapport.

Monsieur Laurent RAMASSAMY, 7ème Vice-Président et délégué titulaire de la commune de Saint-André, sollicite des informations concernant les postes supprimés.

Madame Fabiola TATEYA, Directrice des ressources humaines, apporte des précisions en indiquant que 14 postes seront supprimés, précisant qu'il s'agit de postes qui ne sont actuellement pas pourvus.

Monsieur le Président demande s'il y a d'autres remarques.

Il n'y en a aucune. Le rapport est donc adopté.

**Divers :**

Monsieur le Président remercie les membres du Bureau pour leur assiduité à chacune de nos instances, et clôture la présente instance.

Fin de séance à 10h00.

**Monsieur le Secrétaire de séance,**
**Patrice ELLAMA**
**Le** 21/03/ **2025, à** Ste Suzanne

**Monsieur le Président,**
**Maurice GIRONCEL**
**Le** 21/3/ **2025 à** Ste-Suzanne

Le Président
Maurice GIRONCEL